



Numéro Activité Formation

11 95 01 28 695

Lieu de Formation

Fondation
Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

fondation@fondation-chaptal.fr
www.fondationleoniechaptal.fr

Inscription

Secrétariat IFSI
Tél : 01 39 90 58 45

Quota 180 Etudiants

Références administratives

Certif info : **64144**
RNCP : **8940**
Formacode : **43448**
Code Rome : **J1506**
DataDock : **0004130**

Éligible CPF Tous publics
COPANEF n° 2958



Formation d'Infirmier Sanction : Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)

Contexte législatif et réglementaire

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier ET

Arrêté du 30 décembre relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade de licence, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de France Compétence sous le n° RNCP 8940 depuis le 01/01/2019 et délivré par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Compétences visées

L'Infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'Infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'Infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. Il (elle) exerce son activité en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences suivantes :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Objectifs de la Formation

- Déterminer, mettre en œuvre et évaluer les actions relevant du rôle propre de l'infirmier dans le cadre d'un contrat de soins avec la personne soignée, en regard des textes légiférant la profession infirmière ;
- Effectuer, seul ou en collaboration avec d'autres soignants, les prescriptions médicales relevant des articles du décret de compétences ;
- Identifier une situation d'urgence ou l'aggravation de l'état d'une personne et, en l'absence du médecin, mettre en œuvre, évaluer et noter les actions et la surveillance déterminées par le médecin responsable dans un protocole écrit de soins d'urgence ;
- Organiser le travail infirmier.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle propre et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

<p>Contenu et durée</p>	<p>Contenu de la Formation et durée</p> <p>La formation s’articule autour de l’alternance IFSI et stages favorisant l’intégration des différents savoirs, et se centre sur une approche par compétences. La compétence est la mobilisation ou l’activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné. Ces compétences s’acquièrent tout au long de la Formation.</p> <p>Chaque compétence nécessite d’acquérir différents savoirs.</p> <p><u>Les unités d’enseignement</u> sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l’acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences humaines, sociales et droit, - Sciences biologiques et médicales, - Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes, - Sciences et techniques infirmières, interventions, - Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière, - Méthodes de travail. <p><u>Enseignement clinique en 7 périodes de stage :</u></p> <p>Semestre 1 : un stage de 5 semaines Semestres 2, 3, 4 et 5 : stages de 10 semaines Semestre 6 : un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines maximum</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l’étudiant d’identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s’articulent.</p> <p>L’apprentissage avec les autres permet à l’étudiant de potentialiser ses apprentissages, d’en activer de nouveaux, d’apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.</p> <p>Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l’aide à la réussite de l’étudiant.</p> <p>Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques - Travaux pratiques guidés - Guidance collective.</p> <p>Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Analyse de situation d’une personne soignée ou d’un groupe - Jeux de rôle – Simulation – vidéo Learning.</p> <p>Le suivi pédagogique occupe une place prépondérante dans la construction de l’identité professionnelle. Chaque étudiant de la Fondation bénéficie d’un suivi pédagogique par un enseignant référent qui l’accompagne tout au long de sa formation. Cette relation privilégiée permet d’établir une relation de confiance, d’évaluer régulièrement les acquisitions de l’étudiant et lui offre un choix de ressources pour optimiser ses apprentissages et développer ses potentialités. Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d’acteur de sa formation.</p>

Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle

Quoi ?	Comment ?	Outil	Qui ?	Description
Situation De soins	Évaluation de la mise en œuvre de la compétence en situation réelle	- Portfolio - Feuille de stage	- Tuteur - Maître de stage - Référent pédagogique	Évaluation, lors de plusieurs situations, de la mise en œuvre effective de la compétence
Savoirs En situation	Évaluation de la combinatoire des ressources de la compétence propre à l'apprenant	- Simulation - Jeu de rôle - Unité d'Intégration - APP Cas concret	- Formateurs - Intervenants extérieurs	Évaluation de la mobilisation des connaissances par l'apprenant en situation d'apprentissage
Savoirs académiques	Contrôle des acquisitions de ressources de la compétence	- QCM / QROC - Questions de cours - évaluations écrites de connaissances	- IFSI - Université Médecine Sorbonne	Contrôles de connaissances enseignées dans les différentes UE

Modalités d'évaluation

Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier.

Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens, dont 120 ECTS pour l'enseignement en institut de formation et 60 ECTS pour l'enseignement clinique.

Validité des ECTS acquis :

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif ne peut excéder 3 ans durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenus antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires, les bénéfices des épreuves de sélection. Une telle interruption sauf en cas de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de formation. ([article 84 de l'arrêté du 21 avril 2007](#))

Lorsqu'un étudiant change d'institut de formation pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'institut d'origine lui sont définitivement acquis. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme.

Sélection sur dossier

VOIE D'ACCES PARCOURSUP

Lien d'accès au Calendrier : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

Épreuves de Sélection

VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

<http://www.fondationleoniechaptal.fr/page.php?id=139>

Date d'entrée en Formation prévisionnelle : Lundi 2 Septembre 2024

Registre d'accessibilité et situations de handicap	Référent handicap : Aymeric THOUVENIN courriel : a.thouvenin@fondation-chaptal.fr téléphone : 01.39.90.58.45 poste 220 Pour plus d'information vous pouvez consulter notre site internet : Registre d'accessibilité et situations de handicap

